



BP 43670 • 54097 Nancy cedex
Tel : +33 (0)6 25 40 59 21
Courriel : info@ant-france.eu – site internet : www.ant-france.eu

Membre de la Fédération LGBT Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine

Communiqué de presse du 31 mars 2016

31 mars Journée de visibilité des personnes transgenres

En France, visibilité rime encore avec discriminations et préjugés transphobes !

L'Association Nationale Transgenre profite de la journée du 31 mars pour rappeler que **tous les jours de l'année sont des journées « coming out forcé » pour les personnes transgenres organisées par l'état français.**

Et pour cause ! Pour changer d'état civil et obtenir le respect de leur vie privée et de leur identité de genre, les tribunaux exigent des personnes transidentitaires à la fois des certificats médicaux attestant qu'elles sont atteintes d'une certaine **pathologie mentale créée de toute pièce dénommée « transsexualisme » ainsi qu'une preuve de perte définitive de fertilité.**

Avant de pouvoir présenter ces preuves ignobles aux tribunaux, les personnes transgenres doivent attendre **plusieurs années avec des papiers ne reflétant pas la réalité de leur identité de genre**, obligées de dévoiler leurs situations à tous moments, les livrant à la transphobie, notamment lorsqu'elles veulent accéder à une activité professionnelle... ou la conserver ! **La visibilité est ainsi la méthode utilisée par l'État français pour discriminer.**

Pourtant et à mille lieux de cela, par exemple aux Etats-Unis, **une personne transgenre fait son entrée en 2015 à la Maison Blanche dans l'équipe présidentielle du Président Obama** (Cf. Raffi Freedman-Gurspan). Et bien que la situation de cette population ne soit pas très bonne dans ce pays, le message envoyé à la population est clair : une personne transgenre est surtout une personne comme une autre avec des compétences et qualités reconnues.

Pendant ce temps là, en France et en 2016, [le député PS des Français établis en Europe du Nord, M. Christophe PREMAT, dans sa question n° 93020 du 9 février 2016 au Ministère de la Justice](#), parle-lui entre autre de « **personnes handicapées de sexe anatomique (H.S.A.)** » **en nommant la population transgenre...** Dans un effort de visibilité positive et de lutte contre la transphobie, on trouve mieux que ces termes que l'on croirait tout droit issu de la « manif pour tous » et autres intégristes religieux...

L'ANT contient sa colère et tient à signaler à ce député, ainsi qu'au Ministère de la justice à qui il s'adresse, que les personnes transgenres n'ont ni maladie, ni « handicap de sexe anatomique » et ne relèvent pas du « transsexualisme ». Totalement abandonné par les Instances Européennes comme le Conseil de l'Europe, ce type de discours ne fait que renforcer transphobie et stigmatisation, validant les maltraitements médicaux et l'obligation de stérilisation subies par les personnes transgenres.

En ce 31 mars **l'Association Nationale transgenre réaffirme avec force que les personnes transgenres font partie intégrante de notre société et qu'elles sont à mille lieux des préjugés véhiculés par certains responsables politiques ou certains médias.** Les discours de ces derniers centrés sur les attributs sexuels et corporels des personnes ne font que cantonner cette population dans une visibilité caricaturale malsaine tout en faisant perdurer une invisibilité de leurs talents, de leurs compétences.

Pour l'Association Nationale Transgenre,
Delphine Ravisé-Giard
Présidente

Mail : porte.parole@ant-france.eu

Mobile : +33 (0)6 11 63 48 00

Site Internet : www.ant-france.eu

Association nationale transgenre

Association loi de 1901 • enregistrée à la préfecture de Meurthe et Moselle sous le n° W543003345
SIRET 530 483 734 00030 • Non soumise à la TVA (article 293B du CGI)